

Foi et hommage rendus par Antoinette DE MARCHEVILLE,
veuve de Jean D'ADONVILLE,
aux seigneurs ou dames de la Tour Carrée de Nangeville

(*extrait*)

Nangeville, 30 mars 1650

« Soufrance demandée aux sieurs de la Tour Quarée de Nangeville¹ par damoiselle Antoinette DE MARCHEVILLE, veuve de Jean D'ADONVILLE, escuyer, pour ses enfans mineurs, pardevant THUAULT, notaire royal à Nangeville, le 30 mars 1650, pour le fief de la Galloise.

« Au jour d'huy, trante iesme jour de mars, l'an mil six cens cinquante, je me suis, Jean THUAULT, notayre royal au lieu de Mainvillier², Nangeville, Blandy³, Audeville⁴ et ès environs, soubz le principal notayre et tabellion royal d'Estempes, exprès transporté avec damoyselle Anthoinette DE MARCHEVILLE, veufve feu Jehan D'ADONVILLE, escuier seigneur de Rezeulx⁵ et dudict Nangeville en partie, devient la principale porte et entrez du chasteau de la Tour Carrez de Nangeville, lieu seigneurial dudict Nangeville, estant à presant tout en masure. Là estant, ladicte damoyselle, en la presance de moy, notayre, et des tesmoings soubz

scecriptz, en [*en interligne* : devoir] de vasalle, suyvent la coustume du balliage d'Estempes, a demandé à haulte voix par troys diverses foys sy les seigneurs ou dame de ladicte Tour Carrez estoinct estoinct [*sic*] audict lieu ou aultres pour eulx qui eurent pouvoir et puisance de recepvoir les vasaulx en foy et hommage, et qu'elle estoict audict lieu exprès pour demander, et de faict a demandé

¹ Nangeville (45330).

² Mainvilliers (45330).

³ Blandy (91150).

⁴ Audeville (45300).

⁵ Raizeux (78125).

soufrance pour les enffans dudict
deffunct sieur de Reseux et d'elle,
deceddé depuis quarente jours
en sa, à savoir pour Jehanne
D'ADONVILLE, aagez à presant de »...